



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 5

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté le tronçon de la route 200 situé entre les routes 205 et 305 afin qu'on puisse y conduire de façon plaisante, sécuritaire et ininterrompue. (G. Alarie, C. Stoyko, F. Borrowman et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage d'utiliser les économies réalisées sur le plan administratif afin d'aider les employés du domaine des soins de première ligne et de leur offrir le respect qu'ils méritent en ne réduisant pas les prestations de pension du régime de retraite des employés du système de santé. (S. Garand, A. Mousseau, K. Kork et autres)

M. HAWRANIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de reconstruire le plus rapidement possible un tronçon de 14 kilomètres de la route provinciale 304 situé au sud de la route provinciale à grande circulation 11. (E. Forsyth, G. Harbottle et S. Harbottle)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté la route 227 à partir de l'intersection des routes 248 et 227 jusqu'à la route 16 (route Yellow Head), et afin que le premier ministre du Manitoba envisage d'apporter son soutien à ce projet pour garantir la sécurité des Manitobains et de tous les Canadiens qui voyagent sur les routes manitobaines. (D. Smith, A. Smith, G. Hildebrandt et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (G. Malhi, M. Alibango et R. Acuna)

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 4) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (taux de taxe d'entreprise différentiels)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Differential Business Tax Rates);*

(M. le ministre SMITH)

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act.*

(M. LAMOUREUX)

Pendant la période des questions orales, le président intervient au cours d'un rappel au *Règlement* et demande au député de Russell, qui a utilisé les termes « deliberately misleading », de se rétracter.

M. DERKACH se rétracte.

Pendant la période des questions orales, le président intervient au cours d'un rappel au *Règlement* et demande au député d'Inkster, qui a utilisé le terme « jellyfish » de se rétracter.

M. LAMOUREUX se rétracte.

Immédiatement après la période des questions orales, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet des questions posées aux ministres qui ne sont pas responsables du portefeuille visé.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. HAWRANIK et ALTEMEYER, M^{me} TAILLIEU ainsi que MM. SANTOS et MAGUIRE font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SCHELLENBERG voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ne se soit pas engagé à éliminer les taxes scolaires sur les résidences et les terres agricoles;
- b) ne se soit pas engagé à garder ouverts ou à ne pas convertir les hôpitaux des régions rurales;
- c) ne se soit pas engagé à régler le problème de la pénurie de pédiatres à Brandon;
- d) n'ait pas élaboré de stratégie visant à réduire les listes d'attentes qui s'allongent dans la province;

- e) n'ait pas effectué d'étude portant sur la régionalisation des soins de santé;
 - f) n'ait pas su réagir concrètement face aux préoccupations grandissantes liées au crime organisé, notamment au fait que le Manitoba a été le théâtre de 37 meurtres et tentatives de meurtre attribués aux motards depuis novembre 2000;
 - g) n'ait pas élaboré de stratégie économique à long terme visant à corriger la croissance anémique du secteur de l'emploi et à faire du Manitoba une province nantie;
 - h) n'ait pas su remédier convenablement à la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine ni fournir de plan visant à augmenter la capacité du Manitoba en matière d'abattage, ce qui a eu pour conséquence de menacer la stabilité non seulement du secteur du bétail, mais aussi de tous les autres secteurs de l'économie manitobaine qui dépendent de sa prospérité;
 - i) n'ait pas su reconnaître et encourager l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;
 - j) n'ait pas su reconnaître qu'il n'a pu équilibrer ses budgets qu'en puisant considérablement dans les recettes de Manitoba Hydro et dans le Fonds de stabilisation des recettes;
 - k) n'ait pas su reconnaître qu'en puisant de la sorte dans les fonds de Manitoba Hydro, il a contribué à l'augmentation de 10 % des frais d'électricité;
 - l) ne se soit pas engagé à commander une enquête publique indépendante portant sur l'utilisation de l'argent des contribuables par Hydra House;
 - m) ne se soit pas engagé à renforcer le rôle du Comité des comptes publics;
- et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement de M. GERRARD voulant que la l'amendement proposé par le député de Kirkfield Park soit amendé par adjonction de ce qui suit :

L'Assemblée déplore de plus que le gouvernement :

1. n'ait pas fourni aux Manitobains des soins de santé accessibles, soulevant ainsi des inquiétudes chez les malades et chez les fournisseurs de soins de santé;
2. ne soit pas en mesure de rendre des comptes aux Manitobains et ne fasse pas preuve de transparence à l'égard de ceux-ci;
3. n'ait pas de plan pour combattre la pauvreté chez les enfants au Manitoba, laquelle se classe au deuxième rang au pays;
4. n'ait pas abordé de façon convenable la question des taxes scolaires payables à l'égard des résidences et des terres agricoles;

5. n'ait pas élaboré de stratégie efficace afin de faire face au problème croissant de la criminalité;
6. n'ait pas élaboré de stratégie économique visant à faire du Manitoba une province nantie;
7. n'ait pas pris de mesures afin de nettoyer des lacs tels que le lac Kississing;
8. n'ait pas pris de mesures pour réduire les listes d'attente relativement au dépistage des troubles du sommeil.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. MARTINDALE et MAGUIRE ainsi que M. le *ministre* RONDEAU interviennent.

M^{me} TAILLIEU exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers